

Règlement intérieur

Benjamins & Minimes

GUC Athlétisme

Pour assurer un entraînement dans les meilleures conditions possibles pour tous, nous demandons aux athlètes et aux parents de s'engager à respecter les règles suivantes

- ✓ Présence à toutes les séances obligatoires (sauf cas exceptionnel)
- ✓ Ponctualité aux séances (les retards doivent restés exceptionnels)
- ✓ Les départs anticipés ou les absences lors des séances doivent être communiqués par les parents
- ✓ Une tenue de sport appropriée aux conditions météorologiques et à la pratique de l'athlétisme est nécessaire dès le début de la séance
- ✓ Une attitude respectueuse vis-à-vis des encadrants et des autres jeunes est indispensable (respect des personnes et des consignes)
- ✓ Les jeunes devront être actifs et impliqués pendant toute la durée des séances
- ✓ La présence à au moins 5 compétitions est exigée dans l'année, en priorité sur les compétitions du niveau départemental qui sont importantes pour le club et l'encadrement

Si le règlement ci-dessus n'est pas respecté, l'encadrement pourra donner en premier lieu un avertissement parents / jeune. Si aucune amélioration significative n'apparaît à la suite de cet avertissement, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée.

L'équipe des entraîneurs

Signature de l'athlète

Signature des parents